ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale

mercredi 8 avril 2026 - 18 h 40

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

M. le Président ouvre la séance à 18h40, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 3 avril 2026		
Présents	Mmes BACCOU, BUSSIERE, COUSTEAU, DURIER, ECHE, GORNET, LABRUYERE, LACOSTE, LAFFONT, LEMIRE, OUSTY, PAUSÉ MM. DARAM, DUPUY, LAFOUX	
Procurations	**Mme / M.**	**a donné procuration à Mme / M.**
	M. ALLAGNAT	Mme DURIER
	Mme. BAUDRY	M. LAFOUX
Absents excusés	M. ALLAGNAT, Mme. BAUDRY	
Président	M. LAFOUX	
Secrétaire	Mme GORNET	
Personnel administratif	. Directrice Générale des Services . Directeur Général Adjoint des Services et Directeur – Directeur du Pôle Éducatif et Social . Directeur financier . Responsable du CCAS . Assistante Administrative du CCAS	
Ordre du jour	1 – Désignation du secrétaire de séance 2 – Installation du Conseil d'Administration du CCAS 3 – Élection du Vice-Président 4 – Élection du Vice-Président délégué 5 – Délégation de pouvoir et de signature au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué 6 – Enregistrements audio des séances du Conseil d'Administration 7 – Dématérialisation des convocations 8 – Création d'une Commission Permanente et désignation de ses membres 9 – Création de la Commission Consultative « Finances » et désignation de ses membres 10 – Désignation de délégués à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Haute-Garonne (UDCCAS 31) 11 – Désignation d'un délégué local pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS) 12 – Adoption d'un nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour le CCAS de Fonsorbes concernant les années 2026 à 2032 13 – Débat d'Orientation Budgétaire 2026 14 – Séjours séniors ANCV 2026 15 – Informations diverses	

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Président : Je vous fais passer la liste d'émargement, je vous invite à la signer et après à faire passer autour de vous. Donc je vous propose de passer au premier point de ce Conseil d'Administration, vous dire d'abord le plaisir que j'ai à vous retrouver ici, à vous rencontrer pour certains, mais à vous retrouver pour la grande majorité. On va traiter ce premier Conseil d'Administration du CCAS avec beaucoup d'humilité, c'est notre premier. Je vous demanderai de bien vouloir être très indulgents avec nous, mais je sais qu'il sera participatif. Il est un petit peu administratif parce qu'il y a pas mal de choses à mettre en place. Vous nous en excuserez d'avance, mais c'est obligatoire.

Tel que le stipule le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, un administrateur est désigné à tour de rôle au début de chaque Conseil d'Administration, qui est désigné le secrétaire de séance. En lien avec la présidence de séance, ce secrétaire vérifie la liste des membres présents, appel, pointage, émargement, procuration, le quorum, la contestation des votes et le dépouillement des scrutins. Le secrétaire de séance vérifie puis signe le procès-verbal de chaque séance pour laquelle il a été désigné, bien sûr, dont la transcription est assurée par la société AMK. Donc les secrétaires de séance sont désignés à tour de rôle parmi les membres élus puis les membres nommés. Une séance sur deux, si ça vous convient je vous propose de faire ainsi. Je vous propose la désignation d'un membre élu en qualité de secrétaire de séance. Le membre nommé sera désigné pour la prochaine séance du Conseil d'Administration. Donc, chers collègues, je vous rappelle les membres élus. J'en redonne la liste et nous allons désigner quelqu'un, s'il le souhaite. Pascal Daram, Dominique Baudry, Aurélien Dupuy, Valérie Baccou, Audrey Gornet, Patricia Eche, Christine Lacoste, Johanne Pausé. Est-ce que quelqu'un souhaite se désigner ? Sinon, c'est à moi de proposer. Est-ce que Audrey tu veux bien prendre en charge ? Très bien. On va mettre comme ça, ça va être plus simple, sinon ça va être très long. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie à l'unanimité.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Gornet en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

2 – Installation du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Président : On va procéder à la mise en place de ce Conseil d'Administration, présenter les membres et informer l'Assemblée du fonctionnement de ce Conseil d'Administration. Je vous avais dit que ça allait être très juridique. Les articles L123-6 et R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisent que le CCAS est administré par un Conseil d'Administration et que ce dernier est présidé par le Maire. Outre son président, ce Conseil d'Administration comprend à parts égales, c'est important, les membres élus au sein de la représentation proportionnelle du Conseil Municipal de Fonsorbes et des membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres de ce Conseil Municipal. Depuis la loi 3DS du 21 février 2022, il n'est plus fixé de maximum pour la désignation des membres de ce Conseil d'Administration. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 27 mars 2026, a fixé le nombre d'administrateurs de ce Conseil d'Administration du CCAS à 16 au total. Lors de cette séance, les membres issus du Conseil Municipal ont donc été élus pour la liste « Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux », moi-même, le premier adjoint, Pascal Daram, Dominique Baudry, Aurélien Dupuy, Valérie Baccou, Audrey Gornet et Patricia Eche. Je vous en remercie. Pour la liste « Fonsorbes citoyenneté », Christine Lacoste et pour la liste « Fonsorbes vers l'avenir », Johanne Pausé, je vous en remercie aussi. Parmi les membres nommés, doivent figurer, c'est un rappel, vous avez tous lu les documents, mais on doit le repréciser un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et personnes âgées du département, et un représentant des associations de personnes handicapées du département en situation de handicap. Aussi un appel à candidatures a été affiché à partir du 2 mars 2026 et un courrier a été adressé aux associations concernées avec comme date limite de réception des candidatures le 25 mars 2026. Suite à la réception des candidatures, un arrêté municipal a été pris le 3 avril dernier avec la nomination des administrateurs et donc extérieurs, les membres nommés de ce Conseil d'Administration. Je vous propose d'en dresser la liste ensemble. Donc pour les Restos du Cœur, Jean-François Allagnat. Pour la Croix-Rouge française, Céline Bussiere. Pour l'AJH, Sophie Cousteau. Le Secours catholique, Marie-Françoise Durier. Pour l'ARF, Martine Labruyere et Nicole Laffont. Pour l'UDAF 31, Claudine Lemire. Et en personnalité qualifiée, Marie-Thérèse Ousty. Est-ce qu'il y a peut-être des questions sur ce point-là ? Ou est-ce que je continue ? Non ? Les administrateurs trouveront donc devant eux l'ensemble des documents se rapportant au fonctionnement du CCAS. Vous avez chacun une petite pochette avec tout le nécessaire. Je précise que les membres élus ont déjà eu à disposition ces éléments-là lors du précédent CM.
Donc ce dossier que vous avez devant vous, chers membres nommés, comprend des documents à compléter et à signer, puis à retourner, je vous en remercie, le plus rapidement, au CCAS, donc 8 rue Luigi Amadio. Vous avez dedans une fiche contact administrateur, la dématérialisation des

convocations, on reviendra dessus tout à l'heure, l'autorisation de droit à l'image, l'assurance des administrateurs, ça concerne uniquement les membres nommés, et l'engagement du respect du secret professionnel. Est-ce que tout le monde me confirme bien qu'il a ces éléments en sa possession ? Je vous demande de les signer, les remplir rapidement pour les retourner au CCAS. Concernant ce dernier document sur le respect du secret professionnel, la confidentialité des informations est primordiale, bien sûr dans le cadre de ce CCAS, car les professionnels et les élus manipulent des données personnelles, ce sont des données aussi qui sont à caractère social et souvent très sensibles puisqu'ils concernent les usagers. Respecter la confidentialité permet aussi de préserver leur dignité et leur intimité, c'est important pour nous de faire un petit point de rappel là-dessus. En devenant membre du CCAS, il faut préciser que vous êtes soumis à des règles strictes et surtout à un devoir impérieux de discrétion. Donc la divulgation d'informations peut entraîner, je me permets de le rappeler, des sanctions disciplinaires, pénales et inévitablement la responsabilité juridique de notre collectivité. Donc à chacun de faire attention à tout ça. Vous trouverez également dans la petite mallette qui est devant vous : « le modèle de procuration, sait-on jamais si vous ne pouvez pas être présent à un CA, le programme du deuxième trimestre des ateliers et des activités du centre social, donc de la Mosaïque des Partages. Mme Lidos, je crois, nous fera une petite présentation très riche tout à l'heure, on aura le plaisir de vous écouter. Un exemplaire de l'UNCCAS concernant les représentants associatifs, donc c'est la version de 2020. La prochaine version ne va pas tarder, courant du mois, à ce qu'on m'a dit. Le Fonsorbais Pratique, comme son nom l'indique, très pratique, et l'arrêté municipal de nomination des membres nommés et la délibération des nominations pour les élus. » Est-ce que c'est bon pour la composition et pour ce que vous avez eu le plaisir de trouver devant vous ?
Petit point sur le rôle de notre Conseil d'Administration. Il faut savoir que c'est l'organe décisionnel de l'établissement. Il joue inévitablement un rôle central dans la définition et la mise en œuvre de la politique sociale que la commune peut porter via donc le CCAS. Plus précisément, il faut savoir que le CCAS détermine les orientations générales de l'action sociale du CCAS en fonction, bien évidemment, des besoins de notre population. Il adopte le budget du CCAS, les recettes et les dépenses. Il contrôle aussi la gestion financière, c'est important. Je ferai confiance à votre sérieux, là aussi on va pouvoir en parler tout à l'heure avec le débat d'orientation budgétaire. Il décide bien évidemment des actions à mener dans le cadre du CCAS, les aides financières, on parlera tout à l'heure de la navette municipale, du portage du repas, du repas, pour le troisième âge et du voyage aussi organisé pour nos aînés. Et enfin, il examine les demandes d'aide sociale facultative et attribue les aides aux bénéficiaires. Voilà, pour une présentation un petit peu succincte de notre Conseil d'Administration. Les séances doivent obligatoirement avoir lieu au moins une fois par trimestre. Dans la pratique, le conseil du CCAS est convoqué environ six fois par an, donc à peu près tous les deux mois.
Les réunions se tiendront généralement à 18 h 30 et l'on va essayer de le faire au maximum au sein de la salle du Conseil Municipal parce que c'est quand même plutôt sympathique de se retrouver ici, on a les écrans géants. On a du matériel de sonorisation et pour s'écouter et s'entendre, c'est mieux. Les convocations sont adressées trois jours francs avant la date de réunion. Et afin de pouvoir s'assurer du quorum des séances, les administrateurs sont invités à signaler, s'il vous plaît, votre présence par retour de mail au secrétariat du CCAS. Même si vous êtes présent, on le confirme par mail, c'est toujours mieux. Pour les procurations, en cas d'absence, une procuration peut éventuellement être donnée à un administrateur selon le modèle qui vous a été communiqué sur votre table. Et cette procuration sera alors soit adressée par mail au secrétariat du CCAS, soit remise à la secrétaire avant le début de chaque séance. Est-ce que c'est bon pour vous ? Je vous propose de faire une présentation de nos chers agents présents avec nous aujourd'hui. Donc Christine Mourareau, qui est la Directrice Générale des Services. Christophe Archidec, le Directeur Général Adjoint, Pôle Éducatif et Social.

M. Archidec : Bonjour.

M. le Président : Karine Lidos, responsable du CCAS et du centre social La Mosaïque des Partages, Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

Mme Lidos : Bonjour.

M. le Président : Et enfin Adeline Lourme, Assistante Administrative du CCAS, Régisseur de Recettes des Services du CCAS. Peut-être, présenter aussi Sébastien Couailles, notre Directeur Financier.

M. Couailles : Bonjour à tous.

M. le Président : Ensuite, les personnels non présents. Laurence Boudot, Responsable Adjointe du CCAS, en charge du service emploi et des logements temporaires. Est-ce qu'on aura peut-être un petit trombinoscope à envoyer pour que tous les administrateurs sachent qui sont les personnels, parce que parfois, ça peut évoluer, c'est normal. Alors, Patricia Paillet, Responsable Adjointe du Centre Social à la Mosaïque des Partages, en charge des animations du centre social. Isabelle Branco, en charge du service de logement et des aides facultatives. Christophe Landry, en charge des jardins familiaux et des animations au Centre Social. Et enfin, Claire Bourgeois, en charge de l'accueil du Centre Social. On les remercie pour leur engagement pour notre CCAS et pour les actions sociales que nous portons collectivement.

3 – Élection du Vice-Président

M. le Président : Chers collègues, je vous propose de passer au point 3, celui de l'élection de notre Vice-Président. Conformément aux articles L123-27 et L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration doit élire en son sein un Vice-Président. Alors, quel est le rôle de ce Vice-Président ? Remplacer le président en cas d'absence, participer à la gouvernance et aux décisions, c'est indispensable, suivre les dossiers, coordonner l'action sociale et enfin exercer les délégations du Président. On va donc proposer à l'Assemblée de procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS à scrutin secret. Ce Vice-Président ou cette Vice-Présidente bénéficiera d'une délégation de pouvoir et de signature de la part du Président du CCAS et donc je vous invite à faire appel aux candidatures. Donc, pour la liste « Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux », je propose la candidature de Pascal Daram, notre premier adjoint, sa délégation étant l'Action Sociale, la Mosaïque des Partages, et toutes les actions connexes qui tournent autour de tout cela. Je vous propose donc la candidature de Pascal Daram, si tu veux bien.

M. Daram : Bien sûr que je candidate.

M. le Président : Voilà. Est-ce qu'il y a peut-être d'autres candidatures ? Je vous laisse prendre le micro, peut-être, Mme Lacoste ?

Mme Lacoste : Mme Lacoste, je me présente également.

M. le Président : Très bien. Donc, on va procéder au scrutin. Ça vous convient ? Donc, chaque administrateur à l'appel de son nom va exercer le vote et déposer dans l'urne son bulletin, sous enveloppe fermée, c'est important, puis émarger. Donc, est-ce que ça vous convient pour les assesseurs de prendre Mme Ousty, si vous voulez bien, puisque vous êtes la doyenne d'âge, je me permets de le préciser, et la plus jeune, donc Audrey Gornet, et vous procéderez à la vérification et au dépouillement des bulletins. Est-ce que ça vous convient ? Je me suis permis cette petite précision pour expliquer la légitimité qui est la vôtre, bien évidemment. On fait comme ça ? Est-ce que tout le monde a en tête les deux candidatures ? C'est bon pour vous ? On peut commencer ?

Il est procédé au vote.

M. le Président : Je vous invite à procéder au dépouillement, s'il vous plaît.

Il est procédé au dépouillement.

M. le Président : Je vérifie le total.

Il est procédé au comptage du nombre d'enveloppes.

M. le Président : On compte bien 17 bulletins, 15 + 2, mais on se retrouve avec 19 enveloppes, souhaitez-vous que l'on procède à un nouveau vote ? Il n'y a pas de problème s'il faut revoter. Des fois, ça arrive, il y en a qui glissent deux enveloppes. Je n'y vois pas d'intérêt, mais si vous voulez qu'on le fasse, on le fait, sans problème. Mesdames, c'est bon ? Donc, 17 votants, 0 blanc, 0 nul. Donc, 15 voix pour M. Daram, on est d'accord ? Et deux voix pour Mme Lacoste. Est-ce qu'on est

d'accord ? C'est bon pour vous ? Donc, M. Daram, 15 voix. Mme Lacoste, 2 voix. Nombre de votants, 17. Nul et blanc, 0. Je déclare donc M. Daram Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale avec 15 voix. Félicitations à lui.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Élection du Vice-Président			
VOTE	M. Daram	15	
	Mme Lacoste	2	
	Blanc	/	
	Nul	/	

4 – Élection du Vice-Président délégué

M. le Président : C'est une évolution qui a été introduite par l'article 141 de la loi numéro 2022-217 du 21 février 2022, donc la loi 3DS. Ce texte prévoit désormais que le Conseil d'Administration élit également un Vice-Président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président. Le président proposera à l'Assemblée de procéder à l'élection du Vice-Président délégué du CCAS, toujours au scrutin secret. Le Vice-Président délégué bénéficiera d'une délégation de pouvoir et de signature de la part du Président du CCAS. Il a été fait appel aux candidatures. Pour la liste « Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux », nous proposons Valérie Baccou. Valérie Baccou est notre adjointe à l'enfance, à l'éducation. Et il a été fait aussi candidature de Mme Lacoste. Est-ce que c'est bien le cas ? Très bien. Mme Lacoste, vous voulez dire quelque chose ? Peut-être Mme Baccou ? Ma présentation suffit ? C'est bon pour vous aussi ? Très bien. Je vous propose de rappeler Mme Ousty et Mme Gornet. Nous espérons que pour cette deuxième fois, on fera tous très attention aux enveloppes, si ça vous convient ? Oui ? On est bon ? Allez, c'est reparti.

Il est procédé au vote.

M. le Président : Allez, comme tout à l'heure, vous avez l'habitude maintenant, je vous laisse procéder au dépouillement, s'il vous plaît.

Il est procédé au dépouillement et comptages du nombre d'enveloppes.

M. le Président : Je vous laisse reprendre place, mesdames. Le dépouillement du vote pour élire le Vice-Président délégué a donné les résultats suivants. Nombre de votants, 17. Nombre de bulletins blancs, 1. Valérie Baccou, 12 voix. Christine Lacoste, 4 voix. Et donc je déclare Mme Valérie Baccou, Vice-Présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale, avec 12 voix sur 17. Félicitations à elle. Je peux vous rassurer, je crois qu'on en a terminé avec les élections.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Élection du Vice-Président délégué			
VOTE	Mme Baccou	12	
	Mme Lacoste	4	
	Blanc	1	
	Nul	/	

5 – Délégation de pouvoir et de signature au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué

M. le Président : Je vous propose de passer au point numéro 5 sur la délégation de pouvoir et de signature au Président, Vice-Président et à la Vice-Présidente déléguée. Le Conseil d'Administration, en vue de faciliter le fonctionnement quotidien de la gestion du CCAS, et conformément à l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, peut autoriser le Conseil d'Administration à déléguer, tout ou en partie, et pour une durée de son mandat, les compétences ci-après à son Président, Vice-Président, et/ou Vice-Présidente déléguée. Donc, on propose au Conseil d'Administration de donner délégation de pouvoir au Président du CCAS dans les matières suivantes. Vous l'avez tous reçu, l'annexe 1, délégation de pouvoir. Je les lis, vous souhaitez que je

les relise ? C'est peut-être mieux ? Comme ça, tout le monde est au clair, au cas où peut-être certains n'aient pas eu le temps. « Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration, donc la délégation est uniquement pour le cas urgent, qui ne peut pas attendre la réunion de la Commission Permanente. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés, selon la procédure adaptée en raison de leur montant. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'exécutant pas 12 ans. Conclusion de contrat d'assurance, création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre d'Action Sociale et des services qu'il gère. Fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers, de justice et experts. Donc cela concerne les actions en justice ou permettre de défendre le CCAS dans les actions intentées contre lui ou d'intervenir au nom du CCAS dans les actions où il a intérêt d'exercer toutes les voies de recours utiles, y compris la voie du référé, de la médiation bien évidemment ou celle du pourvoi en cassation. Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux du CCAS, qu'ils soient de l'ordre civil, pénal, administratif ou de tout autre ordre devant les juridictions de l'ordre judiciaire, de l'ordre administratif, tant en première instance qu'en appel ou en cassation. Le Président, le Vice-Président ou la Vice-Présidente déléguée sont autorisés à procéder à toute constitution de partie civile pour le compte de notre CCAS et de ses agents. Exercice au nom du Centre d'Action Sociale, des actions en justice ou de défense, du Centre dans les actions intentées contre lui, dans le cas défini par le Conseil d'Administration, délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionné à l'article L264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. » En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée au Vice-Président dans les mêmes matières et en l'absence du Vice-Président, vous l'avez compris, délégation sera donnée à Mme la Vice-Présidente déléguée. Conformément aux prescriptions de l'article R123-22 du même code, les décisions prises dans les matières déléguées seront signées personnellement par le Président, le Vice-Président ou la Vice-Présidente déléguée.
En outre, le Président et le Vice-Président et la Vice-Présidente déléguée devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation. Bien évidemment, c'est un point d'information très important. Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'adopter la délibération portant sur une délégation de pouvoir et de signature relative à la liste exhaustive des attributions dont je viens de vous faire part. Est-ce qu'il y a des discussions ? Non. Alors, qui s'abstient ? Qui est contre à l'unanimité ? Je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Délégation de pouvoir et de signature au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

6 – Enregistrement audio des séances du Conseil d'Administration

M. le Président : Pour notre Conseil d'Administration, il me semble qu'il serait souhaitable de pouvoir enregistrer les séances du conseil afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de ces séances. Et donc, pour ce faire, je sollicite votre approbation pour mettre en place l'enregistrement audio de nos séances du Conseil d'Administration. Est-ce qu'il y a des questions quelconques ? Non ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Enregistrement audio des séances du Conseil d'Administration			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

7 – Dématérialisation des convocations

M. le Président : Conformément à la loi numéro 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ainsi aux articles L2120-10, L2121-13 du Code des collectivités territoriales. Je vous propose de dématérialiser les convocations du Conseil d'Administration ainsi que tout autre document s'y rapportant. Je pense à l'ordre du jour, je pense aux notes explicatives, aux documents annexes et aux procès-verbaux. Donc les élus et membres qui le souhaiteront pourront recevoir ces documents par voie électronique, dans les mêmes conditions de respect de délai, bien évidemment. Et pour ce faire, ils devront transmettre au secrétariat du CCAS une autorisation écrite précisant leur adresse électronique, c'est mieux. Ce document a été remis aux administrateurs en début de séance, c'est le point numéro 2 de l'installation de ce présent conseil. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Est-ce que quelqu'un souhaite voter contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Dématérialisation des convocations			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

8 – Création d'une Commission Permanente et désignation de ses membres

M. le Président : Dans le cadre de l'attribution d'aides financières facultatives et en application de l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est possible de créer une Commission Permanente, cette commission vise notamment à accélérer le traitement de certains dossiers présentant un caractère d'urgence, je vous en ai parlé tout à l'heure. À cet effet, cette instance collégiale permet également un fonctionnement plus souple que celui du Conseil d'Administration.
La Commission Permanente serait composée d'un Président et de huit membres dans le respect de la parité parmi les administrateurs qui sont élus et celles et ceux qui sont nommés par la présidence. Et donc à savoir deux sièges pour le groupe « Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux », un siège pour le groupe « Fonsorbes citoyenneté », un siège pour le groupe « Fonsorbes vers l'avenir » et quatre sièges pour les membres nommés par M. le Maire. Tous les sièges doivent être pourvus dans cette Commission Permanente, c'est important. Je dis deux mots sur le fonctionnement de cette Commission Permanente. Elle sera intégrée au règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS dont l'approbation sera proposée dans un délai légal de six mois. Donc, nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble. Pour information, les Commissions Permanentes sont délibérantes et les informations sont données à huis clos lors des Conseils d'Administration. Au sujet des réunions de cette commission qui ont lieu depuis janvier 2026, les informations seront données lors du prochain Conseil d'Administration. Les convocations peuvent être envoyées dans un délai minimum de 48 heures sur convocation du Président, Vice-Président ou la Vice-Présidente déléguée. Vous comprenez donc l'urgence en fonction de certaines situations. En conséquence, et dans le but d'assurer la continuité des aides apportées aux administrés, je demande à l'Assemblée d'approuver la création de la Commission Permanente avec en compétence les attributions de secours et d'aides facultatives ainsi que la désignation de ses membres pour laquelle il est fait appel à candidatures. Là, c'est juste simplement pour la création. On va y aller étape par étape. Donc, pour la création de cette Commission Permanente. Est-ce qu'il y a peut-être des observations, des questions ? Non ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous en remercie à l'unanimité.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Création d'une Commission Permanente			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

M. le Président : Le règlement intérieur du Conseil d'Administration du mandat précédent indiquait les modalités de fonctionnement de la commission. Je vous propose de maintenir ces modalités dans l'attente de l'approbation d'un nouveau règlement, afin d'apporter un peu plus de souplesse et de rapidité d'intervention pour notre future commission permanente. Ces modalités de fonctionnement lui seront propres, elles se réunissent sur convocation du président du CCAS, je vous l'ai dit tout à

l'heure, dans le délai que je vous ai donné tout à l'heure, 48 heures minimum. Aucun quorum n'est exigé pour délibérer valablement, et les affaires traitées sont votées à main levée. En cas de partage de voix, c'est celle du Président de la séance qui est prépondérante. Voilà. Vous avez tous les tenants et les aboutissants pour permettre d'avoir un vote éclairé. Donc, qui s'abstient sur ce règlement en attente ? Qui vote contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Maintien du règlement intérieur en attente de l'approbation d'un nouveau règlement			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

M. le Président : On va procéder à la désignation des membres de la Commission Permanente à main levée. Est-ce qu'il y a une opposition pour voter à main levée ? Je vais vous dresser la liste. Sur les candidatures, j'ai eu quatre candidatures. Donc, Mme Lacoste Christine et Mme Pausé Johanne pour le collège d'élus. Pour le collège de membres nommés, j'ai eu les candidatures de Claudine Lemire et Durier Marie-Françoise. On est bien d'accord ? Je vous propose, pour compléter le collège élus : Aurélien Dupuy et Audrey Gornet. Je vous propose ensuite pour les membres nommés, sauf s'il y a des personnes qui souhaitent, peut-être, se proposer. Je propose Martine Labruyere et Marie-Thérèse Ousty. Est-ce que ça vous convient ?

Mme Ousty : Oui.

M. le Président : Très bien, oui, il faut bien la haute et intelligible voix, c'est parfait. Donc je ne refais pas le collège d'élus et le collège de membres nommés, vous l'avez tous en tête, c'est bon ? Donc je vous propose d'ouvrir la discussion là-dessus. Est-ce qu'il y a des observations ? Non ? Oui, Mme Pausé ?

Mme Pausé : Juste une question. Il faut la parité, c'est ça ?

M. le Président : La parité des deux collèges. Je me suis posé exactement la même question, parce que c'est vrai que ça peut porter à confusion.

Mme Pausé : Parfait, merci.

M. le Président : Vous voyez que finalement, même quand on est juriste, vous et moi, on se pose des questions, mais on va au bout du bout, c'est normal. Est-ce qu'on peut procéder au vote là-dessus, ça vous convient ? Donc, qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation des membres de la Commission Permanente (Mme Lacoste, Mme Pausé, M. Dupuy, Mme Gornet, Mme Lemire, Mme Durier, Mme Labruyere et Mme Ousty)			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

9 – Création d'une Commission Consultative « Finances » et désignation de ses membres

M. le Président : Je propose au Conseil d'Administration de procéder à la création de cette Commission Finances. Les autres commissions seront créées lors du prochain Conseil d'Administration. On ne va pas tout faire dans le même temps, on va se laisser un petit peu plus de temps. Je propose que la désignation des membres de cette commission soit à main levée pour lesquelles il est fait appel à candidatures auprès des présidents de groupe. Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire que tous les sièges soient pourvus. La commission serait composée du Vice-Président, le cas échéant de la Vice-Présidente déléguée, et de huit membres, dans le respect de la parité parmi les administrateurs élus et ceux qui sont nommés par le Président, et pour les membres élus, avec la représentation proportionnelle, la même que je vous ai donnée tout à l'heure. Je vous la redonne, deux sièges pour « Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux », un siège pour « Fonsorbes citoyenneté », un siège pour « Fonsorbes vers l'avenir » et quatre sièges pour les

membres nommés par M. le Maire. Est-ce qu'il y a une opposition pour faire un vote à main levée sur ce neuvième point ? Ça vous convient ? Donc, nous avons reçu deux candidatures. Pour le collège élus, Mme Lacoste Christine. C'est bon, Mme Lacoste, c'est ça ? Très bien. Pour le membre nommé, Marie-Françoise Durier. C'est ça, Mme Durier ? Très bien. Alors, Mme Pausé, puisque nous devons avoir une représentation proportionnelle. Je vous invite à faire acte de candidature.

Mme Pausé : J'accepte cette invitation, donc je fais acte de candidature.

M. le Président : Je vous remercie pour cet acte de candidature. Parmi les élus de ma majorité, est-ce qu'il y en a qui veulent y aller en particulier ? Sinon, je propose deux personnes. Est-ce que Mme Eche vous voulez y aller peut-être à cette commission? Je propose Aurélien Dupuy et Audrey Gornet. Ça vous convient ? Pour les membres nommés, est-ce qu'il y a des propositions ? Je rappelle qu'on est sur la commission « Finances ». Vous pouvez me rappeler le prénom, s'il vous plaît, et le nom. Sophie Cousteau. Donc Mme Cousteau pour l'AJH.

Mme Cousteau : Mme Cousteau pour l'AJH, oui.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Alors, est-ce que peut-être à l'ARF, on aurait quelqu'un ? Pas les finances. Martine Labruyere ? Allez. Il nous faudrait peut-être une autre personne. Oui ? Mme Lemire ? Allez. OK. Est-ce que je vous refais la liste ou c'est bon ? Tout est OK ? Allez. Est-ce qu'il y a des observations sur cette délibération, sur la proposition des membres ?

M. Couailles: Juste une précision. La prochaine Commission des Finances du CCAS est lundi prochain.

M. le Président : Vous pouvez remettre une procuration. À quelle heure ? 18 h 30. C'est bon pour vous, pour tous les actes de candidature ? Toujours ? Allez. Donc je vous propose de mettre en voie cette délibération qui s'abstient, qui est contre, à l'unanimité. Je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Création de la Commission Consultative « Finances » et désignation de ses membres (Mme Pausé, Mme Lacoste, Mme Durier, Mme Lemire, Mme Cousteau, M. Dupuy et Mme Gornet, Mme Labruyere)			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

10 – Désignation de délégués à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Haute-Garonne (UDCCAS 31)

M. le Président : Désignation des délégués à l'Union Départementale des CCAS de la Haute-Garonne, c'est UDCCAS 31. Je propose au Conseil d'Administration de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, afin de siéger au Conseil d'Administration de l'Union Départementale des CCAS de la Haute-Garonne. Je vous propose de faire appel à candidature à main levée, si vous le souhaitez. Pour le groupe « Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux », je propose en titulaire Pascal Daram et en suppléante Audrey Gornet. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Ou des propositions ? Ça vous convient ? Donc, je vous propose de procéder au vote à main levée aussi. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous en remercie à l'unanimité.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de délégués à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Haute-Garonne (UDCCAS 31) (M. Daram, Mme Gornet)			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

11 – Désignation d'un délégué local pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

M. le Président : Je vous propose de procéder à la désignation d'un délégué local pour représenter les élus afin de s'agir au Conseil d'Administration du Comité National d'Action Sociale auquel notre CCAS est bien sûr adhérent et dont l'objet porte sur l'action sociale en faveur des agents territoriaux, prestations, prêts, cultures, loisirs, vacances, avantages et services en tout genre. Je vous propose la désignation de M. Aurélien Dupuy.
Il n'est pas obligatoire de faire une délibération pour élire un délégué représentant des agents. Il suffira de soumettre son identité lors de la déclaration en ligne. Et Mme Lidos Karine se propose de représenter les agents. Est-ce que cela vous convient ? Oui. Est-ce qu'il y a des observations ? C'est bon ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous en remercie à l'unanimité.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation d'un délégué local pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS) (M. Dupuy, Mme Lidos)			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

12 – Adoption d'un nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour le CCAS de Fonsorbes concernant les années 2026 à 2032

M. le Président : Le RBF, pour le CCAS de Fonsorbes, est proposé à compter de 2026. Je rappelle le cadre réglementaire, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-30 relatif au Règlement Budgétaire et Financier et la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la loi dite « notre » du 7 août 2015, et l'instruction budgétaire et comptable à M57. Je vous fais une présentation rapide de ce qu'est ce RBF pour celles et ceux qui n'ont peut-être pas eu le temps de le lire. Donc, conformément aux dispositions de l'article que je viens de vous citer, des assemblées délibérantes doivent donc adopter un RBF, Règlement Budgétaire et Financier, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement. Le RBF formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable internes et propres au CCAS dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales de l'instruction budgétaire et comptable qui lui sont applicables. Le RBF doit obligatoirement préciser des éléments relatifs à la gestion pluriannuelle des crédits et donc prévoir plusieurs éléments : les modalités de gestion des autorisations de programme, ce qu'on appelle les AP, les autorisations d'engagement, les AE et les crédits de paiement, les CP qui y affèrent, les règles relatives à la caducité et l'annulation des AP et de ces AE et les modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice. Le présent règlement ne constitue pas un manuel d'utilisation du logiciel financier ni un guide interne des procédures comptables, mais a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant bien sûr des agents du CCAS et des membres de son Conseil d'Administration dans l'exercice de leurs missions respectives. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, espérons, avec pour objectif de les rendre accessibles, espérons aussi, aux élus et membres du Conseil d'Administration et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée. Je vous disais en préambule de ce Conseil d'Administration, on va prendre les Conseils d'Administration du CCAS avec beaucoup d'humilité. On débute pour la grande majorité. Donc tout ce qui est RBF, tout ça, on pourra en parler, mais heureusement on a Sébastien Couailles, le directeur financier, qui est là pour nous épauler et répondre à toutes nos questions très techniques, je n'en doute pas. Donc je termine, le présent RBF concerne la période à compter de 2026 et sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires. On va procéder au vote afin d'abroger le règlement budgétaire et financier actuel et d'approuver le RBF joint en annexe concernant la période à compter de l'année 2026. Est-ce qu'il y a des observations dans la salle ? Non ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Adoption d'un nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour le CCAS de Fonsorbes concernant les années 2026 à 2032			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

13 – Débat d'Orientation Budgétaire 2026

M. le Président : C'est l'annexe 6, rapport d'Orientation Budgétaire du projet de délibération, annexe 6 bis. Je vous invite, chers collègues, à regarder l'écran. Normalement, vous en avez tous au moins un devant vous. Je vous propose de commencer sur le rapport d'Orientation Budgétaire 2026 du CCAS de Fonsorbes. Je vous en dis quelques mots en attendant la prochaine slide, pour le contexte national, vous savez que le contexte socio-économique actuel continue d'impacter, bien sûr, le budget de nos administrés et plus particulièrement celui des publics les plus fragiles, dont le nombre augmente à Fonsorbes aussi, évidemment. Il reste marqué par une pauvreté persistante, une hausse des fragilités économiques et une pression budgétaire accrue sur les ménages. Malgré un ralentissement de l'inflation, les indicateurs sociaux montrent que les ménages les plus modestes demeurent en forte difficulté. Qu'en est-il du contexte local ? Différents points sur le logement. Au 1er janvier 2025, la commune compte 844 logements sociaux conventionnés auxquels s'ajoutent huit logements non conventionnés et cinq logements temporaires. Malgré cette diversité, le parc demeure insuffisant au regard des besoins exprimés. On pourra échanger là-dessus. Je pense que ce sera assez intéressant de voir quelles sont les actions que nous comptons mettre en place. Concernant le pôle emploi, le service emploi assure un accompagnement de proximité pour les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion ou en difficulté administrative. Sur le pôle aide financière, on constate une augmentation des aides qui s'inscrit dans la volonté de maintenir une politique sociale et un budget permettant de venir en aide aux publics les plus fragiles de notre commune. Sur la Mosaïque des Partages, il y a une fréquentation en progression, 298 adhérents, donc plus 19 % de fréquentation. Et bien sûr, elle joue un rôle structurant dans notre vie locale. Enfin, la navette municipale, le 3 novembre 2025, le service a repris après près de 18 mois d'interruption, il y a eu une régularisation du dossier administratif. On aura l'occasion aussi d'échanger ensemble sur le sujet. Les recettes de fonctionnement. Pour vous en dire quelques mots, en 2026, la subvention communale reste la principale ressource du CCAS, avec 62 % des recettes, mais elle est exceptionnellement réduite de 40 000 euros afin de dégager de l'autofinancement pour le futur restaurant sénior. J'espère que nous aurons l'occasion d'échanger là-dessus dans quelques minutes. Je vais tout vous expliquer, vous comprendrez l'intérêt de baisser cette subvention temporairement. Cette baisse est compensée par le résultat reporté, donc 50 000 euros, mais nécessitera une ré augmentation de 20 000 euros en 2027. La participation de la CAF, qui est la deuxième ressource avec 82 000 euros, pourrait diminuer dès 2027 en raison d'un désengagement annoncé. Le service de portage des repas, 61 000 euros de recettes pour 25 bénéficiaires, pourrait évoluer après l'ouverture du restaurant sénior dont je viens de vous parler. On aura l'occasion d'échanger aussi avec l'ARF sur ce sujet, et donc avec une offre plus conviviale, en lien avec notre très belle Association des Retraités de Fonsorbes.

Mme Lacoste : Pour le tableau d'avant, la ligne orange, on ne sait pas ce que c'est.

M. le Président : Alors, moi j'ai du mal à voir la couleur. Merci.

M. Couailles : Oui, c'est ça, la ligne dotation et participation. En fait, il y a eu entre l'année 2023 et 2024 un changement lié à la nomenclature M57. Donc, on était passé au 1er janvier 2024 de la M14 à la M57, d'où la chute de cette ligne orange, dotation et participation, parce que la subvention était passée de produit… non c'est la ligne verte, autre produit de gestion courante. Et donc, vous voyez une hausse de la ligne verte et une chute de la ligne orange.

Mme Lacoste : En fait, c'est juste qu'il n'y a pas le nom à côté. Sinon tout ça, effectivement, je le savais. C'était juste ça, merci.

M. le Président : Oui, je pense que c'est une petite erreur dans le tableur, puisque dans le ROB, j'ai REF aussi. Je vous propose de continuer en attendant de trouver la référence de cette ligne, ça vous convient ?

M. Couailles : C'est bien dotation et participation.

M. le Président : Donc ressources humaines. Les dépenses de personnel du CCAS évoluent fortement sous l'effet des mesures nationales. En 2025, malgré une baisse en apparence, les

dépenses demeurent élevées en raison d'une hausse de 3 % du taux employeur CNRACL. La réduction du brut employeur résulte uniquement des départs et d'un remplacement partiel, tandis que les agents restants voient leur charge et leur traitement augmenter mécaniquement. Le recul du coût en 2025 ne traduit pas une baisse structurelle de la masse salariale, mais un effet conjoncturel lié au départ d'agents dans un contexte où les obligations réglementaires continuent bien évidemment d'augmenter le coût par agent. En 2018 et en 2026, les dépenses du chapitre 012 progressent fortement avec plus 98 848 euros malgré un creux en 2025 et donc dès 2026, la dépense repart à la hausse pour atteindre son niveau le plus élevé. L'investissement, donc l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement permet le remboursement de la dette du CCAS sur l'année 2026. Concernant la dette, au 31/12/2025, elle est à hauteur de 197 375 euros. Elle est composée de deux emprunts. Un emprunt qui a été fait en 2018 au CRD à hauteur de 165 000 euros qui avait pour objectif l'extension du CCAS à taux fixe de 1,37 et qui sera soldé en 2034. Et un emprunt en 2024 au CRD toujours à hauteur de 32 375 euros, et donc concernant le financement des panneaux photovoltaïques du CCAS, au taux fixe de 3,32, et qui sera soldé en 2035. La charge de la dette est évaluée à 3,3000 euros en 2026, et ne représente que 0,56 % des dépenses réelles de fonctionnement du CCAS. Il n'est pas prévu, en tout cas, un nouvel emprunt en 2026.
Les axes d'orientation, l'objectif est donc de renforcer la réponse sociale de proximité, c'est l'objectif du CCAS, de garantir une gestion financière et RH qui soit maîtrisée, de renforcer les actions en faveur du logement et de la prévention des ruptures, de développer l'insertion professionnelle et les partenariats économiques, d'agir pour la prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre l'isolement, pérenniser et structurer la Mosaïque des Partages, c'est important, et préparer les orientations de la future mandature. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. Couailles : Et donc, peut-être revenir sur le graphique en question, des recettes. Donc, la ligne REF, tout simplement, parce que c'était une ligne où il y avait 0, 0, 0 de 2023 à 2027. Et donc, en fait, ne faisait référence dans le tableau à rien. Donc, la couleur jaune, en fait, n'apparaît pas dans le tableau. Il y a bien la couleur orange, dotation et participation. Il y a bien la couleur verte. Mais la ligne REF, c'est une ligne à zéro. Ça ne correspond à rien. Tout simplement.

M. le Président : Donc pas d'inquiétude. Est-ce que peut-être vous voulez que je revienne sur la question du restaurant sénior ? Que j'explique un petit peu quel est le projet ? Dans le cadre des élections municipales de 2026, avec l'équipe « Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux », nous avions porté un projet fort en termes de social, qui est celui du restaurant sénior. On veut saisir l'occasion de cette première année de mandature pour le mettre directement en place et qu'on puisse le pérenniser sur un temps long, pour voir si c'est une option qui pourrait plaire à nos aînés, dans un premier temps. L'objectif est donc de créer ce restaurant sénior. Il existe dans un certain nombre de communes, notamment de notre taille, mais aussi dans de plus grandes communes. On a essayé de faire un petit benchmarking, ça marche très bien. C'est très sollicité par les aînés des villes. On s'est permis de rentrer en contact avec l'Association des Retraités de Fonsorbes. Peut-être, Martine, vous pourrez en dire quelques mots après. Donc le projet qu'on vous a proposé, puisque l'objectif est de le faire en partenariat, c'est donc de créer ce restaurant sénior. Nous l'espérons en lieu et place avec certains aménagements de la salle Duffaut. L'objectif étant que ce soit l'ARF, l'Association des Retraités de Fonsorbes, qui accueille sur un temps méridien les personnes qui souhaitent bénéficier de ces repas. L'objectif est simple en fait, c'est de lutter contre l'isolement et que ces personnes qui bénéficient de repas puissent le partager à l'ARF avec nos aînés. Et donc, on vient ici créer directement du lien social et lutter contre l'isolement avec une action très directe et très concrète. Concernant les finances, pourquoi 40 000 en moins sur la subvention ? Pour la simple et bonne raison que si l'on souhaite le faire au restaurant Duffaut, au restaurant, pardon, à la salle Duffaut, au futur restaurant sénior, peut-être, c'est une salle qui appartient à la Mairie, et donc ça doit faire partie du budget Mairie.
Donc, comme c'est une action qui est portée en faveur du CCAS, on enlève ces 40 000, on ne peut pas les porter avec le budget du CCAS, on enlève ces 40 000 pour les mettre dans le budget d'investissement de la Commune, puisqu'il concerne un bâtiment communal. Et nous rajoutons 10 000 euros d'investissement en plus pour monter à 50 000 pour réaménager la salle Duffaut pour que nos aînés puissent accueillir dans de meilleures conditions les personnes qui, j'en suis assez certain, auront un réel plaisir à venir à ce restaurant sénior. Peut-être, Mme Labruyere, je vous laisse dire quelques mots là-dessus sur nos échanges.

Mme Labruyere : Lorsqu'on s'est rencontrés, on a parlé de ce sujet et notre but c'est, une fois que les aînés auront passé deux heures ensemble autour d'une table, pourront après éventuellement passer une après-midi récréative de jeux, comme nous l'avons tous les mardis après-midi et vendredis après-midi. On pense que ça leur permettra de sortir et d'être beaucoup moins isolés. Mais comme je disais à M. le Maire, je pense aussi qu'il faudra essayer de voir avec le service navette pour aider nos aînés qui n'ont pas la possibilité de bouger facilement. Parce qu'en fait, c'est ça, c'est les aider à venir chez nous et de voir un petit peu comment on va porter ce projet. Je remercie d'abord la municipalité pour nous mettre un petit peu dans ce projet. Donc je suis tout à fait, enfin même toute mon équipe est tout à fait d'accord pour suivre de très près ce projet. Merci.

M. le Président : Peut-être que je peux juste faire une petite précision, ou c'est sur ça ?

Mme Durier : C'est juste une question, ça serait le mardi et le...

M. le Président : Rien n'est défini.

Mme Labruyere : Non, le jour n'est pas défini.

Mme Durier : Ça serait un jour par semaine ?

M. le Président : Pour commencer, je pense que ça peut être bien. Et je pense que si ça rencontre l'engouement que nous espérons, on verra ce que l'on peut demander à l'ARF en terme d'accueil. Mais l'objectif, en effet, c'est de commencer peut-être sur un midi par semaine, à voir quel est le midi qui convient le mieux. Je pense que l'expertise, là, c'est l'ARF qui peut la porter. En tout cas, ce n'est pas moi, même si j'ai le plaisir de venir quelques fois jouer aux cartes. Mais je ne porte pas cette expertise-là et peut-être l'ouvrir après sur d'autres jours. Je précise juste, comme le disait Mme Labruyere, qu'en effet, sur la navette, nous portons aussi une réflexion pour la prioriser pour nos aînés qui souhaiteraient bénéficier en effet de ce repas sur le temps méridien, sur le jour qui sera à définir. En effet, on a convenu de ça, puisque pour lutter contre l'isolement, il faut mettre en place des pratiques très concrètes. Je crois que c'en est une, le restaurant sénior, et celle qui la complète, la navette.

Mme Lacoste: J'aurais plusieurs questions, si vous voulez bien. J'entends bien que vous comptez mettre 50 000 euros dans la mise en place de ce qui est nécessaire pour la cuisine, à mon avis, ne sera pas forcément suffisant, mais je ne vois pas le rapport avec le fait que vous enleviez 40 000 euros au CCAS. J'entends que c'est un local communal, mais l'un n'empêche pas l'autre. Que vous preniez 40 000 euros sur le budget de la Commune ou 50 000 pour faire des travaux sur la salle Duffaut, c'est une chose, mais il n'y a pas de raison que vous enleviez 40 000 euros sur le budget du CCAS. Ensuite, je voudrais savoir si ça va être en liaison froide. Ensuite, savoir qui sera responsable de cette liaison froide. Est-ce que se seront les membres de l'ARF ? Et donc, j'entends que la navette sera prioritaire pour ces personnes-là. Je voudrais également savoir comment les personnes s'inscrivent. Et quand ? Est-ce que, comme pour la cantine scolaire, il faut s'inscrire des semaines avant ou pas ? Ou est-ce qu'ils pourront s'inscrire le matin pour midi ou la veille ? Et ensuite, j'ai cru comprendre que ça remettrait en question, à moyen ou long terme, le portage des repas. Et je pense que malgré tout, les personnes à qui nous amenons actuellement le portage des repas ne sont pas les mêmes que ceux qui iraient manger à la salle Duffaut.

Mme Labruyere : Non, les personnes qui ont actuellement le portage des repas, s'ils le veulent, il n'y a aucun changement à ce niveau-là. Si vous voulez, le but de ce restaurant, c'est d'aider les personnes qui sont vraiment isolées, qui ont la possibilité de bouger. Parce qu'en fait, les personnes qui ont le portage des repas à domicile, ils ont des problèmes de santé. On est bien d'accord. On ne va pas leur demander de monter dans la navette et de redescendre. Alors que vous avez des personnes qui sont en mobilité tout à fait normale actuellement, mais qui pourraient éventuellement sortir et venir se distraire. Maintenant, après toutes les questions que vous posez, elles sont tout à fait légitimes. Mais pour l'instant, nous sommes au début du dossier. M. le Maire, je pense, complétera. On ne peut pas pour l'instant vous répondre, ni sur le prix, ni la façon d'inscription. Tout ça, c'est à l'étude. Il faut commencer par le début et puis on vous le dira, je pense, au fur et à mesure de la création du dossier.

Mme Lacoste : C'est donc vous, Mme Labruyere, qui portez le dossier ?

Mme Labruyere : Attention, non.

Mme Lacoste : Vous me répondez, ce n'est pas un élu qui me répond, c'est Mme Labruyere, donc j'en conclus...

Mme Labruyere : Oui, tout à fait.

M. le Président : Je préférais lui laisser la parole.

Mme Lacoste : ...Que c'est vous qui portez le projet.

Mme Labruyere : Non, Mme Lacoste, absolument pas. Nous sommes en étroite collaboration avec la municipalité pour étudier ce dossier. Tout simplement, mais ce n'est pas l'ARF qui le porte. C'est exact, M. le Maire ?

M. le Président : C'est parfaitement ça. Mme Lacoste, je vous invite à arrêter ce genre d'attaque dès le premier Conseil d'Administration. On va essayer de débattre dans de bonnes conditions.

Mme Lacoste : Ce n'est pas une attaque.

M. le Président : Est-ce que, peut-être, je réponds à Mme Lacoste ? Vous avez peut-être des questions, Mme Pausé ? Non ? Peut-être ne sait-on jamais si j'ai des éléments de réponse qui vous aideront. Je commence par la première question sur les 40 000. Je le répète, on fait un investissement dans un bâtiment communal, et l'on fait un investissement qui est dans le cadre du CCAS, de l'action sociale. Et donc pour financer l'action du CCAS, on utilise une partie de son budget, en effet. Mais je n'ai aucune honte à dire qu'on prend les 40 000, on les met dans le budget d'investissement pour œuvrer dans des actions très concrètes de ce que porte un CCAS, qui est quand même l'aide aux plus démunis, l'aide aux personnes en situation de handicap, l'aide à l'égard de nos aînés. Je vous ai lu tout à l'heure le règlement intérieur, je crois qu'on est parfaitement dans les missions que porte le CCAS. Je crois que nos aînés sont dans le besoin aussi. Vous connaissez, vous étiez en poste bien avant moi dans cette commune, vous connaissez les fragilités financières auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales, Fonsorbes ne fait pas de différence là-dessus. Eh bien, on essaie de trouver des façons de subventionner ces projets où l'on peut, et donc porter ces projets concrets pour le social et pour nos aînés, ce sont aussi des projets portés par le CCAS, qu'on porte le coût de 40 000 euros CCAS, 10 000 euros en plus d'investissement. Sur votre première question. Sur la deuxième question, liaison froide, responsable, comment s'inscrire ? Vous imaginez bien, comme l'a dit Mme Labruyere, non pas en tant que référente du projet, mais en tant que Co animatrice de ce projet, en tant que présidente de l'ARF, ce que je disais tout à l'heure. Je n'ai pas d'expertise sur la question, je ne me permettrai pas de parler en lieu et place de nos aînés. Je pense que Mme Labruyere a une expertise à nous apporter là-dessus. C'est pour ça qu'elle fait partie de ce conseil, avec Mme Laffont. On est au début du projet. Donc toutes ces questions, on va y répondre dans un temps prochain. On a prévu d'en reparler ultérieurement avec Mme Labruyere, d'en reparler avec les services. Vous parliez des 50 000 euros sous-estimés. En tout cas, c'est une première estimation. S'il faut en donner plus, on ajustera nos budgets. Vous savez, vous connaissez les budgets sans doute mieux que moi. Vous savez qu'on peut faire des décisions modificatives. Donc, il y a de quoi faire. Ne vous inquiétez pas.

M. le Président : Ensuite, sur les portages...

Mme Lacoste : Vous le prendrez sur le budget du CCAS à nouveau ?

M. le Président : Non, je pense qu'on le prendra sur le budget d'investissement de la commune.

Mme Lacoste : Vous voyez, enfin, on parle de l'orientation budgétaire. Donc, c'est une ligne que vous voulez créer, là, cette année, enlever, 40 000 euros, alors que j'entends, et je le comprends, que le projet n'est pas du tout abouti. Il en est aux prémices. Donc, vous enlevez 40 000 euros au budget du CCAS. Du coup, je ne sais pas comment vous allez l'équilibrer de l'autre côté, puisqu'il est très compliqué à équilibrer. Mais si pour une raison X ou Y, ce n'est pas réalisable, le budget du

CCAS aura 40 000 euros en moins pour un projet qui, finalement, n'aboutira pas. Je trouve juste que c'est prématuré.

M. le Président : D'accord. Alors, je vais essayer dans ce Conseil de donner une touche de positivité dans les projets que l'on peut porter. Je crois au projet que l'on peut porter pour la Commune et pour nos aînés. Je pense qu'on peut bien sûr financer et surtout mettre en place ce projet. On va prendre le temps de bien le ficeler. Pour autant, si aux manettes et qu'on dit, bon, on va attendre, on va voir si c'est faisable, on va nous reprocher, mais M. Lafoux, dans votre programme, vous avez proposé ça, qu'est-ce que vous attendez, M. Lafoux ? Il faut agir. C'est ce que les Fonsorbais demandent. Donc on agit. Dès la première année, on met en place ce restaurant sénior. Vous connaissez les rouages budgétaires, on le mettra en restes à réaliser s'il y a besoin, mais en tout cas, on a pour objectif très concret de faire ce restaurant sénior cette année. Donc je ne veux pas que notre majorité, que notre CCAS, que notre Conseil Municipal soit dans une forme d'immobilisme. En tout cas, ce n'est pas ce que je prône. Je prône l'idée qu'on porte un projet dès le début, qu'on travaille ensemble. On va vous proposer un dossier très abouti. On répondra bien évidemment à vos questions dans quelques semaines, dans quelques mois. Mais l'idée, c'est de porter dès à présent un projet. Je crois qu'il ne faut pas attendre, surtout si l'on met du temps à le faire. Ce n'est que mon avis.

Mme Lacoste : Je ne pense pas qu'on vous reproche d'être prudent. La prudence quand il s'agit de budgets communaux, et du CCAS, et en plus vous avez bien parlé, on a des populations en difficulté, enlever 40 000 euros à ce budget-là, c'est compliqué. Mais nous verrons.

M. le Président : Donc, vous préféreriez qu'on fasse un emprunt de 40 000 ?

Mme Lacoste : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que de créer une ligne maintenant, alors qu'il y a beaucoup de choses qui ne sont pas... qui sont très incertaines. Je trouve ça... Voilà. Je ne veux pas dire imprudent, mais j'attends aussi de savoir comment vous allez l'équilibrer.

M. le Président : Bien sûr. Je crois, Mme Lacoste, encore une fois, je vais peut-être me répéter, qu'on est attendu aussi sur des actions concrètes que cette nouvelle municipalité, ce nouveau CCAS, peut mettre en place. On l'a porté. Je l'ai présenté aux principaux bénéficiaires qui sont l'ARF, qui ont trouvé que c'était un projet qui était bien ficelé, bien présenté. Je crois que la faisabilité n'est pas non plus incongrue, sincèrement. C'est l'aménagement d'un restaurant. Sur les liaisons froides et tout ça, je crois humblement qu'on pourra s'épauler sur M. Daram qui est inspecteur d'hygiène. Je te laisse intervenir.

M. Daram : La question de la liaison froide, c'est le corps de mon métier en tant qu'inspecteur d'hygiène alimentaire. Ne vous inquiétez pas que cette partie-là, je la regarderai de très près. Et les personnes qui seront en charge du restaurant quand il sera mis en place, si c'est de l'ARF, avec les personnes de l'ARF, auront les formations nécessaires pour obtenir les qualités, toutes les démarches sur les liaisons froides, les liaisons chaudes, HACCP, qui concerne toute l'hygiène, le nettoyage, l'entretien des bâtiments. On va le suivre de très près et je ne mettrai, en tant qu'inspecteur d'hygiène et premier adjoint et vice-président du CCAS, je ne mettrai jamais en danger par rapport à ça les personnes qui prendront les repas le mardi ou le vendredi ou plusieurs fois par semaine. Ça, je le suivrai de très près, je peux vous le garantir. C'est le cœur de mon métier et je le ferai.

Mme Lacoste : Je n'ai jamais dit que vous mettriez en danger les personnes qui iraient manger au restaurant, loin de là. Je sais juste qu'il y a des choses qui sont très codées, vous le savez, au niveau de tout ce qui est... Ce qu'on peut faire chez soi, ce n'est pas ce qu'on peut faire au niveau de la Commune.

M. Daram : En tant qu'inspecteur d'hygiène, j'en suis parfaitement conscient. Et on le suivra à la règle, il n'y a pas de souci.

M. le Président : Ce n'est pas pour autant, je pense, qu'il ne faut pas agir et être dans l'action. Je crois que porter ensemble collectivement ce restaurant sénior, je crois sincèrement, alors je prends à témoin aussi tous les membres du Conseil d'Administration, mais je crois que c'est une action forte qu'on porte pour un public qui est nécessiteux. J'ai au moins l'humilité, il est vrai, au moins c'est

factuel, c'est empirique, de dire que je suis venu certaines fois, quand même, à l'ARF, j'ai été confronté aussi à tout ça. J'ai participé au goûter, on a amené aussi, on connaît ce public en partie, et je crois que leur proposer ça, c'est une action sociale forte, que l'on peut commencer dès cette première année. Et on le mettra en place tous ensemble, bien évidemment. L'objectif, c'est que tout le CCAS... Il n'y a pas de majorité, il n'y a pas de minorité ici, là, au CCAS. C'est bien l'objectif qu'il y ait huit membres de chaque côté. Donc, on le portera ensemble. Mme Lemire, c'est ça ?

Mme Lemire : Oui, c'est ça. On n'est pas contre le restaurant. Non, vous ne pouvez pas dire ça. Ce n'est pas parce qu'on pose des questions qu'on est contre. Moi, je voulais savoir à quel coût vous avez pu déjà évaluer le prix qu'allaient payer les personnes qui viendront. Est-ce que se sera gratuit ? Est-ce que...

Mme Labruyere : Alors, je vais peut-être me répéter, mais Mme Lemire, nous sommes actuellement, si vous voulez, à la première rencontre. Nous devons donc étudier tout cela et l'on vous en fera part, rassurez-vous. Mais nous sommes en étude.

Mme Lemire : Je ne suis pas inquiète.

Mme Labruyere : Voilà, merci.

M. le Président : Oui, pardon, peut-être Mme Pausé aussi.

Mme Pausé : Juste la question, les 40 000 euros, c'est une ligne en moins sur un budget CCAS. Donc après, on a déjà une idée de quelle aide actuelle qui a été proposée les années précédentes, sur quelle aide on va prendre ces 40 000 euros, ou un équilibre sur plusieurs ?

M. le Président : Oui, parce que le CCAS portait déjà des actions... Mme Lacoste, vous êtes d'accord avec moi ? Je ne vais pas mentir là-dessus. Le CCAS portait des actions aussi concrètes bien avant qu'on arrive. Donc ce seront des choix. Je peux vous donner un choix qui n'arrive pas à 40 000 euros, mais sont des perspectives. Mais bien sûr qu'il y avait des budgets prévisionnels pour des investissements potentiels dans le CCAS. Mais une ligne qu'on va revoir ensemble, que je vous proposerai de revoir, on propose des cours de couture au CCAS. Il faut réfléchir si c'est vraiment ce dont ont besoin les personnes nécessiteuses qui viennent au CCAS. Est-ce que parfois, et je sais que ça avait marché, c'étaient des cours de français aussi. Ça, c'était très bien.
Des fois, je sais que dans certains CCAS il y a des aides aux devoirs, c'est peut-être plus concret. Il y a des choses qui sont portées au CCAS qui sont très bien, j'entends bien. Mais je pense qu'il faut aussi adapter nos propositions au public qui est concerné par le CCAS. Je reviens rapidement sur cet exemple type des cours de couture. Est-ce qu'on a l'obligation de payer une intervenante, je crois que c'est une intervenante, à 3 000 euros par an approximativement, je crois que la ligne est autour de ça, je ne suis pas certain ? Je connais nombre d'associations qui se feraient un réel plaisir d'intervenir au CCAS gratuitement et dont les compétences ne sont plus à démontrer. Exemple type d'économies qu'on peut trouver, mais d'économies concrètes qui ne permettent pas de réduire la proposition, l'offre qu'on a au CCAS. Mme Pausé, excusez-moi, je vous ai oubliée, désolé.

Mme Pausé : Il n'y a pas de souci. Alors, vous avez, je pense, en partie répondu, mais ma question, c'était surtout le public qui était visé, parce que vous avez dit nécessiteux, etc. Parce qu'il y a des séniors, il y a toute catégorie, en fait, de séniors, et l'idée, c'est, est-ce que c'est un restaurant pour tous les séniors de la commune, ou pour ceux qui sont en difficulté ?

M. le Président : Alors déjà, ça, je peux y répondre en partie. On a une limite qui est quand même très claire, c'est la salle Duffaut. C'est-à-dire que si l'on aménage... Tout le monde connaît la salle Duffaut peut-être ? Non ? Donc, c'est la salle que vous avez place du Trépadé, la salle utilisée par l'ARF que vous avez à côté du parc d'enfants, en face, une salle carrée. Très accueillante, en demeurant, la salle Duffaut, si je ne dis pas de bêtises, en places assises, on est à ?

Mme Labruyere : 50 places.

M. le Président : 50 places. Donc, en effet, il faudra peut-être voir déjà si l'on a autant de publics intéressés, par exemple, sur ce premier jour, par semaine. Et sinon, il faudra réfléchir à deux choses. Est-ce qu'on continue d'accueillir ? Là, il y a d'autres possibilités, je précise. Mais déjà, si

l'on arrive à accueillir 50 personnes le temps du midi, c'est un bel objectif, on est bien d'accord. En tout cas, moi, je serais heureux de pouvoir proposer ce partage de repas et ce partage social sur ce temps-là. Maintenant, il y a la question de qui va être bénéficiaire. Je suis d'accord avec vous. Il faut qu'on y réfléchisse collectivement. Est-ce qu'il y a une forme de priorisation, c'est-à-dire les plus nécessiteux peuvent s'inscrire en premier ? Il y a une deuxième date où ceux qui ont un barème un petit peu plus élevé peuvent s'inscrire. Je pense qu'il faut y réfléchir. Il faut faire attention à cela. Je réfléchis un petit peu à haute voix, mais ce n'est pas parce qu'une personne est dans le besoin, économiquement, qu'elle est nécessiteuse, qu'une personne qui ne l'est pas, psychologiquement, n'a pas besoin de lutter contre l'isolement. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Mme Pausé : Justement, c'était ma question, parce qu'effectivement, comme à chaque fois, on ramenait aux personnes nécessiteuses, il y a des personnes qui ne sont pas forcément nécessiteuses financièrement, mais psychologiquement, qui souffrent de solitude, d'isolement, de tout ce que vous voulez. Donc voilà, c'était pour pallier cette... Voilà, c'était la question. Et après, bien évidemment, je suppose qu'il y aura des études par rapport aux tarifs des uns et des autres. Mais l'idée c'est de l'ouvrir quand même à tout le monde, à tous les aînés sans considération de difficultés financières.

M. le Président : Je pense que c'est la bonne option, mais on aura l'occasion d'échanger tous ensemble. Je pense que c'est la bonne option de l'ouvrir à tout le monde. Tant qu'on ne dépasse pas cette jauge, quand on dépassera cette jauge, on verra. On n'y est pas encore, mais j'espère qu'on aura un tel engouement que peut-être des gens devront choisir en fonction des jours, pourquoi pas. Il y a des propositions avant d'arriver à cette idée-là. On en rediscutera, mais en effet, je suis d'accord avec vous, tout ne dépend pas du barème social. On est parfaitement d'accord. Parce que l'objectif numéro un, c'est aussi de lutter contre l'isolement. Et donc l'isolement, si je me permets le jeu de mots, n'a pas forcément de prix. Ce n'est pas en fonction de ses rémunérations, de ses indemnités ou de sa retraite qu'on est plus ou moins isolé. Donc oui, je partage parfaitement votre avis.

Mme Pausé : J'ai une deuxième question. Donc la salle Duffaut continuerait à pouvoir être utilisée pour d'autres... Comme elle est actuellement, pouvoir être réservée pour d'autres réunions, elle ne serait pas dédiée uniquement à cette activité ?

M. le Président : Non, non, pas forcément. En tout cas, sous le temps du midi, si tous les jours le midi, oui, on le mettra pour la pause méridienne, bien évidemment. Est-ce que vous êtes déjà peut-être allé à la salle Duffaut ou pas ? Donc, vous voyez, quand on rentre à gauche, peut-être Mme Lemire en parlera mieux que moi, mais à gauche, il y a une petite salle où il y a une forme de petite kitchenette, on va dire ça comme ça, qu'on aménagerait, c'est cet espace-là qu'on aménagerait pour accueillir le portage des repas. Et après, la salle qui peut accueillir 50 personnes assises. C'est l'idée. Et donc oui, en fait, on ne changerait pas la nature de la salle. Même au contraire, on pourra peut-être l'ouvrir, puisqu'on a aménagé un restaurant, une petite zone de restauration, à d'autres publics, pourquoi pas. Mais on priorisera, je pense, pour les aînés, le temps du midi.

Mme Cousteau : J'ai juste une question en termes d'accessibilité. Je ne connais pas la salle, mais l'accessibilité PMR ?

Mme Labruyere : Oui, il y a un adhérent qui vient avec son fauteuil. C'est plat, c'est totalement plat. Il n'y a aucun problème de ce côté-là. D'autre part, pour vous répondre, les activités du troisième âge sont en général, si vous voulez, l'après-midi ; Fin de matinée, début d'après-midi. Le soir, jamais. Parce qu'ils préfèrent rester chez eux. Donc, si vous voulez, le soir, à partir d'une certaine heure, la salle sera totalement libre. Comme cela est actuellement. Je pense que ça ne changera pas grand-chose. Mais c'est à voir.

M. le Président : Après, sur le portage... Oui, Mme Lacoste ?

Mme Lacoste : Donc juste tout à l'heure, quand je me suis exprimée, Mme Labruyere m'a dit que le portage de repas ne serait pas revu, quel que soit le... Mais quand j'ai dit que je voulais savoir ce qu'il en serait du portage des repas, c'est parce que j'ai lu : « En fonction de la fréquentation et des jours d'ouverture, nous envisagerons de modifier le service du portage des repas afin que celles et ceux qui l'utilisent puissent en bénéficier autrement en profitant de temps de convivialité en

proposant un partenariat avec l'ARF ». Mais effectivement, il y a des personnes qui ne veulent pas quitter leur domicile, qui préfèrent manger chez elles.

M. le Président : C'est bien pour ça qu'on a mis ça.

Mme Lacoste : Oui, mais je ne sais pas à quel point ce sera modifié.

M. le Président : Bien sûr. Vous comprenez bien, Mme Lacoste, qu'on ne connaît pas le degré de potentiel de modification. On est d'accord. On va le voir ensemble. Mais ce degré-là, il faut qu'on ait une latitude nécessaire. Ce que je voulais dire quand on a précisé ça, c'est que ce n'est pas parce qu'il y a une modification du portage des repas qu'il faut qu'elle soit pour tout le public. Et donc là, on est parfaitement en accord. Il y a des gens qui ne souhaiteront pas bénéficier de ce restaurant sénior. Et il y a des gens qui ne bénéficient pas actuellement du portage des repas et qui se diront : « Ah ben mince, je suis seul, je suis isolé, je vais aller à l'ARF le temps du midi pour avoir un petit peu plus de contact et plus de lien social. Mme Labruyere.

Mme Labruyere : Et même, je vous dirais mieux, vous avez des personnes qui chez elles ne mangent pas bien, même avec le portage des repas, et qui auront envie de venir pour voir. Parce que le fait d'être seul devant une assiette pose des problèmes pour certaines personnes. Alors que là, on leur propose de manger avec d'autres personnes, mais moi je suis persuadée, honnêtement, qu'il y en a certains qui n'arrêteront peut-être pas totalement le portage des repas, mais viendront un jour bien précis parce qu'il y aura d'autres personnes avec elles et ils auront davantage envie de manger. Ça aussi, il faut y penser.

Mme Lacoste : Je ne reviens pas là-dessus. On est bien d'accord. Mais quand j'entends la modification, je ne souhaite pas que la modification du principe du portage de repas soit qu'il y ait moins de personnes qui en prennent ou plus ou qui le prennent différemment d'autres jours, moins de jours. Mais en tout cas, le principe du portage des repas, je pense que ça reste important pour certains. C'est la modification qui me pose problème.

Mme Labruyere : Mais Mme Lacoste, absolument, c'est nécessaire de le maintenir. Je suis totalement d'accord avec vous. Je suis totalement d'accord avec vous, mais c'est vrai qu'avec ce restaurant, c'est une amélioration qu'on apporte.

Mme Lacoste : C'est autre chose. C'est une autre façon, effectivement, de prendre son repas à midi.

M. le Président : Je crois que c'est une amélioration pour un temps qui peut être, parfois, moribond pour nos aînés. Mme Lemire ? On vous écoute.

Mme Lemire : À chacun de choisir de toute façon. Chaque personne concernée choisira comme elle en aura envie. Moi, je reviens sur les 40 000 euros et le cours de couture. Bon, je ne suis pas sur le principe... Mais par contre, je voudrais aussi insister sur le lien social qu'amènent les activités du CCAS, que je fréquente, et je pense qu'il ne faut pas parler que des personnes qui sont dans le besoin et qui auraient besoin d'une aide pour les repas, d'une aide pour les vacances, etc., aide que l'on remplit. Mais aussi des gens, comme moi, qui ont besoin d'avoir un lien social. Et ce lien social, il est hyper important quand on est, comme vous dites, pour d'autres cas de figure, isolé, tout seul, sans famille, peut-être. Et ça, ça me pose un problème quand je vois que vous ne parlez que de la couture, qui tout compte fait n'est pas un gros budget sur les 40 000 euros que vous enlevez.

M. Daram : Est-ce que vous voulez entendre de nous qu'on est contre le social ?

Mme Lemire : Ah non, pas du tout.

M. Daram : On n'a jamais remis en cause le lien social que fait le CCAS.

Mme Lemire : Mais pas du tout, je n'ai jamais dit ça.

M. Daram : Je ne comprends pas.

Mme Lemire : Mais je ne dis pas ça.

M. Daram : Non, non, mais attendez.

Mme Lemire : Je dis juste qu'il faut en parler aussi.

M. Daram : Il n'y a pas de souci. Là, j'interviens parce que j'entends dire que pendant toute la campagne, on nous a accusés de ne pas avoir un programme social. On met en place une mesure sociale forte avec le restaurant sénior qui va peut-être pouvoir évoluer dans le temps qui va arriver, dans les six ans qui viennent, mais on n'est pas là, on ne va pas détruire le lien social nécessaire que fait le CCAS. Vous savez, il y a des personnes qui sont malades, qui ont besoin du CCAS et qui y vont, il y a des personnes âgées qui y vont, il y a des personnes plus jeunes qui veulent y aller et qui y vont aussi, on ne remettra pas en cause ça. Mathieu Lafoux, le Maire a mis en exemple des choses qu'on pourrait revoir pour dégager des marges de manœuvre nouvelles, pour pouvoir ouvrir d'autres activités au CCAS qui pourraient plaire à plus de personnes dans la commune. Mais on ne remettra jamais en cause, et en tant que Vice-Président, je ne remettrai jamais en cause le lien social nécessaire du CCAS. Jamais de la vie.

Mme Lemire : Mais j'en suis persuadée. Je ne vous ai jamais dit ça. C'est juste que j'insiste sur le lien social aussi.

M. Daram : Oui, mais ça veut dire, dans l'insistance que vous faites sur le lien social, que vous remettrez un peu en cause la volonté politique qu'on a de continuer à ce que le CCAS reste un lien social nécessaire.

Mme Lemire : Ça, M. Daram, c'est votre interprétation.

M. Daram : Oui, vous savez, j'ai 20 ans de politique derrière moi, je sais lire entre les lignes.

Mme Lemire : Moi aussi.

M. le Président : Alors, soyons positifs, Mme Lemire, on partage donc le même point de vue, on va le dire comme ça, pour maintenir une action sociale forte auprès de tout public. Est-ce que cette phrase de conclusion convient à tout le monde ?

Mme Lemire : Tout à fait. Je demandais juste où allaient être sortis les 37 000 euros. C'est tout.

M. le Président : Donc, on va faire certains choix. Peut-être que je redis ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a certaines associations qui peuvent venir sans être forcément indemnisées. J'en connais plein. Je suis sûr qu'autour de la table, on en connaît aussi pas mal, qui seraient enclins à intervenir avec tout autant de qualité que les intervenants que l'on paye aujourd'hui, avec tout autant d'ouverture d'esprit, et peut-être à proposer d'autres types d'activités. C'est ce que je me dis, mais je suis sûr que vous en connaissez peut-être, et que vous en proposerez au CCAS, et vos propositions seront les bienvenues. Ce que je dis, c'est qu'il faut qu'on fasse tous attention aux dépenses publiques. Je répondais à Mme Lacoste tout à l'heure sur la gestion des données publiques à l'aune des collectivités territoriales. On a nos dotations d'État qui baissent de partout et qui ne sont pas prêtes à être augmentées. Donc, on fait attention. On porte cette année une action forte qui est celle du restaurant sénior. On verra ce qu'on portera les années futures. Restons positifs. Est-ce que quelqu'un veut peut-être ajouter quelque chose ? Toutes les questions sont les bienvenues, je précise. Mme Pausé.

Mme Pausé : Désolée, j'aime bien poser des questions. Alors, comme effectivement je ne suis pas au fait de tout ce qui se passe. Au niveau de l'ARF, est-ce que vous organisez déjà ponctuellement des repas entre retraités ?

Mme Labruyere : Alors oui, ça fait partie de nos activités. On a régulièrement des repas dansants, si vous voulez. On a également des repas partage intergénérationnels, mais là, bon, ça ne prend pas trop. Mais on a des repas partage, oui, tout à fait. D'ailleurs, ce mois-ci, on a une journée mexicaine, et qui draine actuellement, on est à 60 personnes inscrites. J'ai été obligée de demander

la salle du Trépadé parce que j'étais hors capacité de la salle Duffaut. Il y a des demandes et les gens sont heureux de pouvoir venir.

Mme Pausé : Et ma question d'après, vous l'avez évoquée avec le mot intergénérationnel, parce qu'effectivement, on parle des séniors. Mais comme on disait, Madame, l'aide sociale, ce n'est pas que les personnes âgées. Il y a par exemple les mères célibataires qui peuvent être très jeunes et qui pourraient avoir un intérêt aussi à être en relation avec même des séniors, en fait. C'est-à-dire que du moment que ce sont des personnes, a priori, qui seraient valides et qui seraient autonomes, qui viendraient, pourquoi quelque part, on veut aider les séniors, mais pas les autres ? Et pourquoi ne pas imaginer quelque chose de plus intergénérationnel où tout le monde pourrait en fait être aidé ?

M. le Président : C'est une excellente question. En fait, je pense que ce sont des pistes d'amélioration de ce restaurant sénior aussi. Parce que ça peut aussi se faire sur ce temps méridien, on est d'accord.

Mme Pausé : Alors, en fait c'était ça ma question, c'est est-ce que ça allait potentiellement évoluer ensuite, on commence par les séniors, mais potentiellement ensuite on...

M. le Président : Je pense que c'est bien de commencer par les séniors et de proposer...

Mme Pausé : Non, mais est-ce qu'il y avait potentiellement un objectif d'extension après ?

M. le Président : Je pense qu'il faut être ouvert à tout. Alors, oui, je sais que Mme Labruyere a un terme qu'elle aime bien, c'est celui que vous avez prononcé avant, c'est intergénérationnel. Elle a raison. Je crois que, je dis une bêtise, imaginons qu'on réserve le temps du midi, le mercredi midi, où l'on ouvre aux élèves du Trépadé, par exemple. Un temps d'un autre jour où l'on va ouvrir à d'autres publics pour avoir de l'intergénérationnel et de l'échange. J'y suis en tout cas personnellement favorable. Je pense qu'il faut juste commencer par étape. Mais commencer. Est-ce qu'il y a peut-être d'autres observations ? Oui ? Mme Gornet ?

Mme Gornet : Non, c'est plutôt une affirmation, M. le Maire. Je pense que dans la construction de ce projet, et je pense que c'est l'interrogation de toutes les personnes autour de la table. Finalement, ce projet ne vient pas enlever les aides qui sont déjà mises en place parce que je pense que c'est ça en fait la question qui est posée et l'interrogation de tout le monde. Vous avez présenté un contexte en termes de données locales grandissant avec des personnes qui sont quand même dans le besoin, la situation économique actuelle est compliquée. On le sait. Finalement, dans votre analyse, on est d'accord que ce restaurant ne vient pas enlever les aides qui sont déjà mises en place sur la Commune. Je pense que c'est important de le préciser et si vous pouviez au moins le rappeler. Parce que, finalement, les questions tournent autour de ça : est-ce que si des personnes arrivent demain dans un mois ou même en décembre, est-ce qu'on va leur dire non on ne peut pas vous aider parce qu'on vient de faire un restaurant pour les séniors.

M. le Président : Du coup, la réponse est non. Voilà. Donc, c'est bien que vous ayez rappelé, Mme Gornet, le principe. Donc, la réponse est non. On va trouver des marges d'ajustement, mais pas forcément sur les aides. Pas sur les aides. Qu'on soit très clairs.

Mme Lacoste : J'entends ce que dit Mme Gornet, mais ce n'est pas du tout ce que nous avons dit. On n'a pas dit que le fait que vous preniez 40 000 euros sur le budget du CCAS pour faire un restaurant, ça allait enlever des aides. On ne sait pas où vous allez les prendre, les 40 000. Donc on attend de voir.

M. le Président : Très bien. J'ai répondu à votre question ? Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Peut-être. Non ? C'est bon pour vous ? Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. C'était la présentation du débat d'orientation budgétaire. Je vous ai invité à en débattre en application des dispositions de l'article L2015-991 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il y en a toujours dans chaque délibération. Donc plus d'observation, on est bien d'accord. Est-ce que certaines personnes souhaitent s'abstenir ? Est-ce que certaines personnes souhaitent voter contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Débat d'Orientation Budgétaire			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

14 – Séjour séniors ANCV 2026

M. le Président : Je vais vous proposer de donner la parole à Mme Lidos, qui est responsable du CCAS et du centre social, afin qu'elle puisse exposer à notre Conseil d'Administration le séjour sénior en vacances qui sera organisé du 5 au 12 septembre au sein du village club 3 étoiles, de ce que j'ai compris, Pays basque. Et donc, à vous la parole.

Mme Lidos : C'est un village VVF qui est partenaire avec les séjours ANCV. Il faut savoir que dans les chèques-vacances qui sont proposés à tous les salariés, il y a 1 % de collecté sur chaque chèque pour faire du social. Donc là, avec les séjours ANCV, ça nous permet d'avoir un séjour à un prix à 484 euros. C'est un prix fixe. Et pour les personnes qui sont non imposables une aide de 212 euros. Ces 212 euros sont permis grâce à l'action sociale des chèques-vacances. Comme vous l'avez dit, c'est du 5 au 12 septembre. Il y a un programme qui est adapté aux personnes séniors donc avec une animation. Ce qui est imposé par l'ANCV, c'est une sortie avec une prise d'un repas à l'extérieur dans un restaurant au moins une journée. Et ensuite, ils proposent des ateliers, des sorties, des visites.
Donc ce programme est compris dans le prix de 484 euros. Jusqu'à présent, le CCAS proposait de prendre en charge le transport. Donc, il y a une participation quand même des participants, mais qui est minime par rapport au coût réel du transport. À ce prix de 484 euros, pour tous les séjours, il faut rajouter la taxe de séjour locale, et l'on prend automatiquement une assurance annulation, qui est de 12 euros par personne. Vous avez eu le programme dans la convocation. À l'heure actuelle, on a fait une réunion le 27 janvier où l'on a convié tous les anciens participants. Ça va faire une dizaine d'années qu'on propose ce voyage. On a convié tous les participants et l'on a également invité les adhérents du Centre Social ainsi que les séniors qui avait donné leur adresse mail. Tout le monde a reçu des invitations et c'est quand même quelque chose qui marche qui fonctionne bien par du bouche-à-oreille. C'est quelqu'un qui y est allé qui en parle, qui le propose à des voisins, à des amis, à des gens de l'ARF. On a fait une réunion d'information le 27 janvier pour présenter le lieu. Il y avait deux lieux de proposés : Sare ou Luz-Saint-Sauveur. On a voté, c'est Sare qui l'a emporté. À l'heure actuelle, il y a 42 personnes préinscrites et l'on attend la validation de ce soir pour inscrire les gens parce qu'on n'a pas le droit de les inscrire avant que vous ayez validé ce voyage et cette convention. Le CCAS conventionne avec l'ANCV chaque année et l'ANCV nous propose une bourse d'aide. On a un plafond, on arrive à négocier si l'on dépasse le plafond. Donc là, de mémoire, on a 7 420 euros, je crois, d'aide allouée pour ce séjour-là.

M. le Président : Je vous remercie pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questionnements particuliers ?

Mme Lidos : Le voyage se fait en bus, départ de Fonsorbes.

Mme Labruyere : Le bus reste à disposition ?

Mme Lidos : Non, il ne reste pas à disposition. On a le choix, donc on ne le laisse pas à disposition parce que le coût est bien plus élevé. Le bus sur place est dans le prix des 484 euros, l'organisme nous met à disposition un bus pour les sorties. C'est bus compris. Si l'on garde notre bus sur place, il nous propose une sortie supplémentaire. Mais le coût est quand même... J'avais fait les devis comparatifs et j'ai demandé, si vous voulez à titre d'exemple, précédemment, c'était 3 100 euros la dépose, aller-retour, et c'était 3 865 de garder le bus sur place.

M. le Président : J'aurais peut-être juste une petite question, Mme Lidos. Est-ce que chaque année, on retrouve à peu près les mêmes personnes, je vais être plus précis, les mêmes personnes qui s'inscrivent à ce type de voyage ? Et si oui, est-ce qu'on essaie d'ouvrir un petit peu ce type de

voyage avec une communication qui est faite à d'autres personnes ou pas ? Est-ce que ce sont toujours les mêmes personnes qui reviennent ?

Mme Lidos : Alors, il y a un noyau qui revient. Après, il faut être honnête, c'est quand même quelque chose qui est un peu fatigant, donc à un moment donné les gens disent non, « on n'y va plus parce que c'est trop fatigant pour nous ». Là, c'est vrai que l'année dernière on a fait une destination qui ressemblait, donc il y a beaucoup de gens qui n'ont pas voulu repartir, et là on a renouvelé énormément nos participants. Mais c'est vrai que normalement en moyenne les gens participent à trois-quatre voyages d'affilée. Après, on n'a pas de limite. La limite, c'est le bus. Parce que financièrement, le CCAS ne peut pas financer un second bus. Donc, on est à 50 places. Et là, à l'heure actuelle, il y a 42 préinscrits. Alors, est-ce que tout le monde va s'inscrire ?

Mme Labruyere : Parce que du coup, le prix par personne, ça ne change pas ? Qui absorbe la différence du prix du bus ?

Mme Lidos : C'est le CCAS.

Mme Lidos : Et là, il faut donc voter ce soir, donc M. Lafoux va vous présenter, la tarification. Et c'est grâce à ça qu'on pourra faire payer les gens.

M. le Président : Donc, sur le transport notamment, il serait de 2 970 euros, toutes taxes comprises, c'est l'annexe 5, on est bien d'accord ? Il faut aussi approuver les diverses tarifications relatives à ce séjour. Je vous en fais une lecture rapide. Ou est-ce que tout le monde a eu le tableau ? Donc je le fais peut-être rapidement, ou ce n'est pas nécessaire ? Non, ce n'est pas nécessaire ? Tout le monde l'a en tête ? Très bien. Les modalités d'inscription et d'annulation, vous avez pu en prendre connaissance aussi ? Est-ce qu'il y a des observations particulières ? Non ? Bon, très bien. Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Séjour séniors ANCV 2026			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

15 – Informations diverses

M. le Président : Informations diverses et donc je redemande à Mme Lidos de prendre la parole pour nous présenter rapidement le programme pour ce trimestre, s'il vous plaît.

Mme Lidos : Vous l'avez tous eu, le programme du Centre Social La Mosaïque ? Je vous rappelle, c'est un lieu qui est ouvert à tout le monde, quelle que soit votre situation financière, vos idées politiques, votre religion, c'est vraiment ouvert à tout le monde. Personne n'est exclu du Centre Social La Mosaïque. Nous avons des ateliers réguliers hebdomadaires, le scrabble, la cuisine, la couture, des activités neurones, des ateliers d'écriture et de marionnettes et des ateliers créatifs. C'est hebdomadaire, c'est régulier hors vacances scolaires. Et durant les vacances scolaires, on propose des ateliers parent- enfant. On veut travailler sur la parentalité, donc il est très important que le parent soit là ou que le grand-parent soit là. Donc on propose des ateliers créatifs, des ateliers cuisine et du sport, puisqu'on a un partenariat avec le service sport de la Mairie. On propose aussi maintenant une nouveauté : des activités sport pour les séniors, qui ont un franc succès. Les jeudis, on fait des ateliers différents, ça s'appelle « les jeudis éphémères », donc on fait des promenades. On a un partenariat avec la médiathèque, avec « Croque ton livre », donc on cuisine un goûter, et l'on parle des nouveautés de la médiathèque. Ça a aussi un succès, on est toujours avec le partenariat avec la médiathèque, il y a des visites guidées pour les personnes qui sont intéressées. L'atelier « Voix, Mouvement et Respiration », c'est un adhérent qui nous a proposé un atelier qui a eu également du succès. Mais à chaque fois, on reste quand même sur un prix très social, 5 euros l'activité. On essaie d'être tout à fait accessible. Là, on a un atelier argile qui se passe

toute une journée de 10 heures à 16 heures. Donc là, c'est 35 euros, tout compris avec la cuisson, l'émaillage. Chaque participant se finance le stage. Atelier informatique, c'est également un partenariat avec notre service informatique. C'est une collègue qui vient aider les personnes dans les démarches informatiques avec un thème. Et après, il y a un atelier libre où elle répond aux questions. On a deux temps forts ce trimestre. L'atelier « dix mois, dix mots », où vous allez recevoir, où vous avez reçu une invitation. C'est un atelier d'écriture qui se fait sur le thème des dix mois, dix mots. Ce sont dix mots qui sont imposés par un organisme. Et l'on travaille là-dessus. Et chaque année, on fait un partenariat avec le CLAS. Il y aura une petite représentation, mais vraiment pas du tout comme on le faisait auparavant à la salle du Trépadé. C'était vraiment lourd et malheureusement nos séniors se sont un peu épuisés et l'on n'a plus cette dynamique avec notre groupe. On fait quelque chose de beaucoup plus intime à la Mosaïque. Il y a eu un travail des séniors dans les groupes scolaires auprès du CLAS, le CLAS c'est l'accompagnement à la scolarité, et il y aura une représentation jeudi soir donc vous êtes tous conviés. Il y aura une petite collation après. Et il y a également, le jeudi 18 juin, pour clôturer l'année scolaire, un karaoké avec un repas partage. Donc, je vous rappelle, ce sont des ateliers qui sont gratuits pour tous les Fonsorbais et qui sont ouverts vraiment à tout le monde. Et le but, c'est de faire du lien social.

M. le Président : Merci beaucoup, Mme Lidos. Est-ce qu'il y a peut-être des questions diverses, des observations en particulier ? Non ? Bien, je vous remercie. On aura plaisir à se retrouver au prochain Conseil d'Administration et aux différentes commissions qu'on vient de mettre en place pour celles et ceux qui en sont membres. Je vous remercie pour votre présence et je vous dis au 27 avril, prochain Conseil d'Administration du CCAS. Oui, la temporalité est un peu serrée, mais c'est normal.

Mme Mourareau : Oui, parce que le 27 avril, il y aura la délibération pour voter les comptes de 2025 et pour voter le budget 2026, qui doit être voté avant le 30 avril. Donc, on est serrés au niveau planning.

M. le Président : Après, ce sera Une fréquence de réunion moins rapprochée. Merci à toutes et à tous pour votre présence.

La séance est levée à 20h40.

La Secrétaire de séance,
Mme Audrey GORNET

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

M. le Président du CCAS
M. Mathieu LAFOUX